

DECISION N° 006 /2021/ACMAD/SAF

Portant création de la commission chargée des travaux d'inventaire physique des Immobilisations de l'ACMAD pour les exercices allant de 2015 à 2020.

Le Directeur Général :

- Vu les Statuts de l'ACMAD
- Vu le statut du personnel de l'ACMAD, version amendée en 2004 par la 11e Session Ordinaire du Conseil d'Administration et complétée par les addenda de juin 2009, septembre 2012, juillet 2014 et janvier 2020 ;
- Vu la Décision N° 013/ACMAD/PCA, du 24 décembre 2018, portant nomination de Dr André KAMGA FOAMOUHOUE au poste de Directeur Général de l'ACMAD;
- Vu les recommandations du rapport final des Auditeurs du Cabinet «GUILBERT & Associates» sur les actifs immobilisés relatives à la vérification des comptes de l'ACMAD sur les exercices allant de 2015 à 2019 ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE :

Article 1 : Il est créé une Commission chargée des travaux d'inventaire physique des immobilisations de l'ACMAD pour les années allant de 2015 à 2020.

Article 2 : La Commission est composée de :

- Mr Ali ABANI AHMED, Président de la Commission ;
- Amadou NATANDA, Rapporteur ;
- Lambert Dénagnon TOSSA, Chargée du contrôle ;
- Mounkaïla DJIBO, Membre ;
- Mohamed SANI MAMANI, Membre ;
- Gaptia Lawan Katiellou Gréma Kaoumi, Membre ;
- Deux (2) Personnels d'appui, (Personnes Ressources) ;

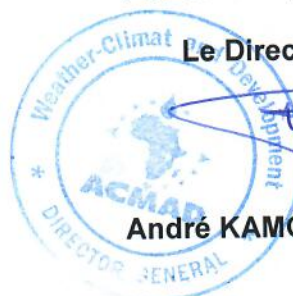
Article 3 : Cette décision prend effet à partir du 13 Avril 2021 et reste valable pour une période de vingt-quatre (24) jours ouvrés.

Ampliations

- SAF
- Dossier & chrono

Fait à Niamey, le 13 Avril 2021

Le Directeur Général



André KAMGA FOAMOUHOUE